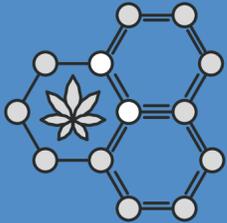


# Cannabinoïdes de Synthèses



## Qu'est ce que c'est ?

Les cannabinoïdes sont un groupe de substances chimiques. Ils peuvent être végétaux (présents dans la plante de cannabis), endogènes (sécrétés par certains organismes animaux) ou chimiques (synthétisés en laboratoire), on parle dans ce dernier cas de **cannabinoïdes de synthèse**. Les cannabinoïdes de synthèse contiennent des molécules qui agissent sur les récepteurs neuronaux CB1 tout comme le tétrahydrocannabinol (THC). Le THC est la substance active présente dans le cannabis responsable des effets euphoriques. Les cannabinoïdes de synthèse imitent ainsi les effets du cannabis.



Entre 2008 et 2017, 68 cannabinoïdes de synthèse différents ont été identifiés en France (1).

Les cannabinoïdes de synthèse sont vendus comme des substituts au cannabis. *Buddha Blue, Spice, K2, Spice Gold, Yucatan Fire, Algerian Blend* sont quelques exemples de noms commerciaux de certains « cannabis » de synthèse.



Les cannabinoïdes de synthèse sont vendus quasi exclusivement sur Internet.

## Sous quelle forme ?



Ils se présentent sous la forme d'une poudre. Cette poudre peut être incorporée à une pâte imitant la résine ou bien pulvérisée sur un mélange d'herbes. Le résultat ressemble à du cannabis mais il s'agit en fait d'un support végétal imprégné de cannabinoïdes de synthèse. Ce produit est vendu en petites pochettes très colorées contenant quelques grammes d'herbes hachées.

Les cannabinoïdes de synthèse peuvent également être vendus sous la forme d'e-liquides consommables à l'aide d'une cigarette électronique. Prudence avec ces e-liquides, les mélanges huileux artisanaux fabriqués aux USA ont provoqué une épidémie de pneumopathies huileuses.



## Un usage médical ?

La nabilone et le dronabinol sont des agonistes synthétiques des récepteurs cannabinoïdes qui ont trouvé une utilisation clinique. Ils connaissent une utilisation limitée pour le traitement de la nausée dans la chimiothérapie du cancer (2).

## Prévalence



Les consommateurs de ces nouveaux produits de synthèse sont principalement des hommes (2,3 %, contre 1,2 % de femmes) âgés de moins de 35 ans (4 % des 18-34 ans ont essayé les cannabinoïdes de synthèse, contre seulement 0,6 % des 35-64 ans) (3).

Les effets recherchés sont les mêmes qu'avec la plante de cannabis :

- Euphorie
- Détente
- Sentiment de joie, rire
- Hallucinations



La durée des effets est très différente d'une molécule à l'autre. Certains cannabinoïdes de synthèse peuvent avoir une demi-vie longue et provoquer un effet psychoactif prolongé pouvant persister jusqu'à 24h après la prise.

## Complications

- Troubles psychiatriques de type attaques de panique ou paranoïa
- Auto agressivité pouvant aller jusqu'à des idées suicidaires



- Pousée d'hypertension artérielle
- Convulsions, perte de connaissance
- Troubles du rythme cardiaque
- Insuffisances rénales aiguës
- Surdose\* pouvant entraîner le décès

\*La concentration en produit psychoactif est très aléatoire d'un lot à l'autre. Certains lots peuvent être très concentrés, au point d'entraîner une surdose. La demi-vie longue de certaines molécules augmente également le risque de surdosage (4).

## Complications aiguës

Les cannabinoïdes de synthèse peuvent engendrer des symptômes divers dont des complications aiguës se traduisant notamment par une forte agitation, une hyperthermie, des problèmes pulmonaires et cardiaques. Des épisodes psychotiques ou des convulsions peuvent survenir de façon plus violente qu'avec le cannabis naturel.



Les effets psychoactifs des cannabinoïdes de synthèse sont jusqu'à 200 fois plus puissants que ceux du THC (4). Le consommateur ne sait pas exactement ce qu'il achète, la nature et la concentration des substances actives varient d'un produit à l'autre voire même d'un lot à l'autre, pour un même produit.

Contrairement au cannabis naturel, les cannabinoïdes de synthèse ne contiennent pas de cannabidiol, un cannabinoïde qui atténue les effets indésirables du THC. Les effets indésirables, en particulier les effets psychiques, seront donc plus forts.

## Législation

En France, 12 familles et 10 substances de cannabinoïdes de synthèse sont classées parmi les stupéfiants par arrêté du 31 mars 2017 (5). La législation a néanmoins toujours un temps de retard tant il est facile de créer de nouvelles molécules. Il existe plus de 160 molécules suivies et répertoriées en Europe, agonistes des récepteurs cannabinoïdes (2). Ceci pose des problèmes de détection des produits et seule une partie est interdite.



L'article L3421-1/4 du Code de la Santé Publique interdit l'usage des cannabinoïdes de synthèse (jusqu'à 3 750 € et 1 an d'emprisonnement). L'incitation à l'usage, le trafic et la présentation du produit sous un jour favorable sont interdits (jusqu'à 75 000 € et 5 ans d'emprisonnement). Enfin, les actes de trafic sont interdits (jusqu'à 7 500 000 € et 30 ans de réclusion criminelle).

# Recommandations

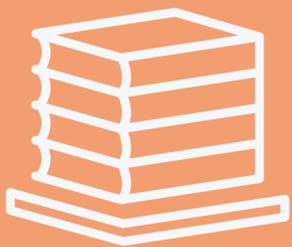
Toute consommation expose à des risques. Il est toujours préférable de s'abstenir et de reporter la consommation quand on se sent fatigué, stressé, mal ou qu'on éprouve de l'appréhension. Il est également préférable de consommer avec des gens de confiance, dans un contexte rassurant.

Comme pour toutes les drogues de synthèse, les dosages en produit actif peuvent être très variables d'un lot à l'autre (que ce soit en termes de substances présentes ou de quantité). Ne pas se fier à la composition indiquée par les sites internet ou sur les sachets. Par mesure de précaution, consommer par petites quantités, et attendre de connaître les effets sur soi avant de chercher à consommer plus ou plus souvent.

- Eviter de consommer en cas de mauvaise tolérance au cannabis naturel.
- Etre très prudent lors de la consommation de cannabinoïdes de synthèse présentés sous forme de poudre car ils vous exposent davantage au risque d'overdose : leur dosage exige en effet une balance de précision (milligramme au minimum) et la nature du produit exige une prise par voie orale.
- Eviter de consommer ces produits en association avec d'autres substances, en particulier d'autres formes de cannabis, de l'alcool ou des stimulants. Un grand nombre d'intoxications et décès impliquent de la polyconsommation.
- Eviter de consommer ces produits si vous avez des antécédents cardiaques, rénaux ou psychiatriques.
- Eviter de consommer ces produits de manière régulière, nous n'avons aucun recul concernant les risques liés à une consommation répétée.
- Etre très prudent sur l'utilisation de cannabinoïdes dans des bangs ou des pipes à eau : il est plus difficile de réguler la prise et facile d'en prendre trop.
- En cas de période prolongée de battement du cœur rapide ou de douleurs thoraciques, appeler les secours (18 ou 112).
- Ne pas prendre le volant après avoir consommé.

Cannabis de synthèse. <https://www.drogues-info-service.fr/Tout-savoir-sur-les-drogues/Le-dico-des-drogues/Cannabis-de-synthese> Recommandations publiées par Drogue-Info-Service. Le dico des drogues.

- 1 - Pélissier-Alicot A-L. Les cannabinoïdes de synthèse : épidémiologie, modalités de consommations et effets cliniques (Synthetic cannabinoids : Epidemiology, patterns of use and clinical outcomes), Toxicologie Analytique et Clinique, 2015 ; 27 (1) : 33-40.
- 2 - Européen monitoring centre for drugs and drug addiction. Cannabinoïdes de synthèse et "Spice". Drug Profil. [www.emcdda.europa.eu](http://www.emcdda.europa.eu)
- 3 - Observatoire européen des drogues et des toxicomanie. Perspective sur les drogues : les cannabinoïdes de synthèse en Europe. 2017. [EMCDDA Cannabinoïde.pdf](http://www.emcdda.europa.eu)
- 4 - Jansen E, Spilka S, Martinez M, Gandihlon M, Brisacier A-C, Palle C, Nefau C. Cannabis et cannabinoïdes de synthèse. Drogues et addictions, données essentielles. OFDT. 2019. [ofdt.fr/Cannabis et Cannabinoïdes de synthèse](http://www.ofdt.fr)
- 5 - Arrêté du 31 mars 2017 modifiant l'arrêté du 22 février 1990 fixant la liste des substances classées comme stupéfiants. [Légifrance - Journal officiel - JORF n°0082 du 06/04/17 \(legifrance.fr\)](http://www.legifrance.gouv.fr)



Retrouvez les lieux de consultation jeune consommateur du Grand Est sur l'annuaire de [www.grandestaddictions.org](http://www.grandestaddictions.org) rubrique **Annuaire.**



Site internet de Grand Est Addictions

contact@grandestaddictions.org  
03.83.96.07.68  
3 allée des Tilleuls  
54180 HEILLECOURT

